



APPROBATIONS ET ENTRÉE EN VIGUEUR

ADOPTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE MODIFICATION ET OCCUPATION D'UN IMMEUBLE D'UNE RÉSOLUTION AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL EXISTANT POUR UN MAXIMUM DE CINQ (5) LOGEMENTS AU 2101 À 2107, RUE AUGUSTIN-CANTIN

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance du 2 octobre 2012, la résolution ci-dessus mentionnée.

QUE le nombre suffisant de demandes valides de participation à un référendum a été reçu des personnes intéressées ayant le droit de signer une telle demande dans le délai de huit (8) jours suivant la publication de l'avis à cet effet.

QU'UN registre a été ouvert le 13 novembre 2012 de 9 h à 19 h sans interruption au bureau d'arrondissement et que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire n'ayant pas été atteint, la résolution est par conséquent réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

QUE la résolution est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

DONNÉ à Montréal, ce 13 décembre 2012.

Caroline Fisette, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Informations : 514 872-1950